

HYGIÈNE & SÉCURITÉ

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



Objectifs

La certification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées. Ainsi certifié, le Sauveteur Secouriste du Travail :

- Intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise
- Met ses compétences en matière de prévention au service de l'établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés

Programme

Le programme est conforme aux référentiels élaborés par l'INRS.

Domaine de compétences 1 : être capable d'intervenir face à une situation d'accident

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser, à la survenue de l'accident, une protection adaptée
- Examiner la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir
- Alerter ou faire alerter les secours
- Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés

Domaine de compétences 2 : être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan de prévention des situations dangereuses repérées

Méthodes pédagogiques

- La formation comporte des évaluations formatives réalisées tout au long de la formation et une certification finale.
- Apports de connaissances, analyse de la pratique professionnelle à partir d'échanges, études de situations concrètes, étude de textes, vidéos, travaux de groupes...
- La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, délivré par l'entreprise ou l'organisme formateur.
- Remise d'un support pédagogique.

Durée

2 jours soit 14 heures

Public

Tout professionnel

Tarifs

450 € nets par stagiaire

Prérequis

Aucun

Lieux

Inter ou intra entreprise

Accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

